

## **Résumé du PV du Conseil de Faculté du 11 décembre 2014, n° 113**

### **1. Ordre du jour**

Il est demandé que les points 12 et 13, les préavis sur les nouveaux plans d'études et règlements des nouveaux masters, soient permutés avec les points 7 et 8 de l'ordre du jour, afin de garantir qu'ils soient préavisés durant cette séance. L'École pourra ainsi organiser avant les vacances de fin d'année une séance d'information à l'intention des étudiants de bachelor, inquiets de cette situation de transition.

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2014, n° 112, et de son résumé
3. Communications du Doyen
4. Communications de l'École
5. Communications de la Recherche
6. Communication des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL
7. Préavis sur le Plan d'Études et le Règlement du master en fondements et pratiques de la durabilité
8. Préavis sur le Plan d'Études et le Règlement du master en géosciences de l'environnement
9. Préavis sur les modifications du Règlement de doctorat (rapporteurs, délais, comités de thèse)
10. Désignation de coordinateurs pour le master en Tourisme (Prof. Mathis Stock), et pour le master en géoscience de l'environnement (Prof. Niklas Linde)
11. Désignation d'un codirecteur de thèse (P. Deschamps pour Fabienne Dietrich)
12. Préavis sur les congés scientifiques 2015-2016
13. Préavis sur la promotion du Dr Pascal Vittoz (CONFIDENTIEL)
14. Directive de la FGSE sur le déroulement et l'organisation des examens
15. Information sur la Bourse postdoctorale Egalité
16. Divers, interpellations et propositions

*L'ordre du jour modifié est adopté.*

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 112 du 6 novembre 2014 et de son résumé**

*Le procès-verbal et son résumé sont adoptés.*

### **3. Communications du Doyen**

1. La Direction a nommé MM. Mathis Stock et Christophe Clivaz, respectivement professeur ordinaire à 100% et professeur associé à 80% à l'IGD. Les contrats commencent au 1<sup>er</sup> janvier 2015.
2. La Direction a désigné Dr honoris causa FGSE 2015 le professeur de pétrologie magmatique Timothy Grove du MIT. Il recevra son prix lors du prochain Dies Academicus en mai 2015. Un nouveau Dr honoris causa pourra être nommé dans deux ans.
3. La commission de planification permanente a siégé le 13 novembre 2014. Les

experts externes ont jugé insuffisantes les réflexions stratégiques menées au sein de certains instituts et n'ont pas voulu se prononcer sur un ordre de priorité général à donner aux futurs postes professoraux. La Faculté doit donc poursuivre sa réflexion à l'interne. Le Doyen présentera tout de même un rapport annuel lors de la prochaine séance du Conseil de faculté du 29 janvier 2015, afin de pouvoir avancer avec le poste flux de l'IDYST, ainsi qu'avec la succession de Peter Baumgartner à l'ISTE. Ces deux procédures doivent démarrer sans tarder.

4. La Direction a fait sa visite annuelle le 10 décembre. Elle a rencontré en premier lieu les professeurs de l'ISTE, puis a discuté du rapport d'auto-évaluation de la faculté et de son plan de développement avec le Décanat. La Direction est très satisfaite du processus.

#### 4. Communications de l'École

1. Les journées découvertes ont rencontré un large intérêt de la part des gymnasiens; une centaine d'entre eux ont suivi un exposé général portant sur le bachelor. Les ateliers et visites qui ont eu lieu l'après-midi à Géopolis ont également enregistré une bonne participation.
2. Le cahier des charges du futur poste d'ingénieur pédagogique est en train d'être établi, pour un taux de 60% ou 80%. En effet, l'IDHEAP a également besoin d'un ingénieur pédagogique, mais à 20 ou 40%. L'idéal serait que les deux postes se complètent. Les annonces des deux postes seront coordonnées afin que les candidats puissent si possible les combiner.
3. Le Conseil de l'école a finalisé les plans d'études, ceux-ci font l'objet de points séparés de l'ordre du jour.

#### 5. Communications de la Recherche

1. Le site internet « Chercheurs en FGSE » est prêt. Il permet aux externes, en particulier aux journalistes, de savoir quelles sont les recherches en cours dans la faculté, grâce à une liste de domaines de recherche ou de mots-clés, présentés sous forme de liens. En suivant les liens, on arrive sur une page listant les chercheurs impliqués, leurs autres axes de travail, ainsi que leurs coordonnées.
2. La Direction souhaite qu'un accord soit signé entre l'UNIL et l'Université de Lancaster, car leur faculté de géoscience est organisée de manière très similaire à la nôtre. Une rencontre informelle aura lieu les 22 et 23 janvier 2015, suivie d'une autre réunion à Lancaster quelques mois plus tard. Le but de ces rencontres est que les intérêts respectifs soient brièvement présentés, que des objectifs de recherche et d'enseignement soient identifiés et qu'à terme un ou plusieurs programmes de collaboration puissent être présentés aux Directions des deux Universités.
3. L'ACIGE aura sa première réunion avec le décanat le 14 janvier 2015.
4. Des informations concernant le *Sustainable Development at Universities Programme* sont disponibles au moyen du lien suivant : [www.sd-universities.ch](http://www.sd-universities.ch)
5. Thierry Adatte publie dans « *Science* » une étude qui lie la fin des dinosauriens à des éruptions volcaniques cataclysmiques et pas uniquement à l'impact des météorites.
6. Les doctorales auront lieu le 16 décembre. Le **Vice-doyen** encourage les

doctorants à participer, éventuellement en présentant des posters déjà utilisés lors d'autres événements. L'auteur de PHDComics, Jorge Cham, sera présent.

## **6. Communication des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL**

La dernière séance du Conseil de l'UNIL était présidée par Céline Rozenblat. MM. Epard, Girard et Rudaz étaient également présents.

1. La commission de nomination du nouveau recteur a confirmé que le Recteur ne briguera pas de nouveau mandat. Elle a rencontré les différents décanats de chaque faculté afin de faire le point sur leurs attentes.
2. La commission législative du CUNIL souhaite modifier le statut des MER, qui font partie du corps intermédiaire. Un postulat a été adressé à la Direction; l'idée est de donner la possibilité aux MER d'obtenir une promotion facilitée à un poste professoral.
3. La Direction souhaite uniformiser les règles d'admission sur dossier pratiquées dans les différentes facultés de l'UNIL, mais les Conseils des facultés des Lettres et des SSP se sont opposés à ce projet.
4. La Direction a été interpellée concernant l'avancement du projet EdUnil, nouvelle base de données qui devra remplacer SylviaAcad. La Direction répondra lors de la prochaine séance.

## **7. Préavis sur le plan d'études et le règlement du master en fondements et pratiques de la durabilité**

Pour rappel, les deux projets de masters ont été menés de concert depuis l'automne 2013. Le master en fondements et pratiques de la durabilité a trait à la « durabilité forte », soit les enjeux associés à la réduction et à la limitation des flux d'énergie et de matière, de telle sorte que les activités économiques redeviennent compatibles avec la biosphère. Le master combine une partie réflexive sur la durabilité et la transition écologique (fondements) avec une partie opérationnelle (pratiques). Cette combinaison de la réflexion et de la pratique constitue l'un des traits les plus originaux du master. Il s'appuie sur les sciences humaines et sociales, mais comprend également des cours de « culture scientifique » issus des sciences naturelles, qui permettront aux étudiants de maîtriser les aspects les plus techniques, par exemple les dimensions géoressources ou biodiversité.

Les étudiants détenteurs d'un bachelor en sciences de l'environnement seront directement admis, les étudiants détenteurs d'un bachelor d'une discipline apparentée seront admis sur dossier.

Le Conseil de l'École a donné un préavis favorable à l'unanimité.

*Le Conseil préavise favorablement sur le plan d'études du master en fondements et pratiques de la durabilité ; le dossier est transmis à la Direction.*

*Le Conseil préavise favorablement sur le règlement du master en fondements et pratiques de la durabilité ; le dossier est transmis à la Direction.*

## **8. Préavis sur le plan d'études et le règlement du master en géosciences de l'environnement**

Le master en géosciences de l'environnement peut être considéré comme un nouveau master, car il a été profondément remanié. En effet, la sous-orientation « Gestion des

territoires » a été intégrée depuis 2014 au master en géographie, et la sous-orientation « Risques, leviers d'action institutionnels et modes de vie » rejoint, quant à elle, le nouveau master en fondements et pratiques de la durabilité. Le master en géosciences de l'environnement se concentre donc sur les sciences naturelles.

Le cursus vise à combiner la compréhension des processus chimiques et physiques avec l'acquisition et le traitement des données et la modélisation. La combinaison de ces trois volets en fera un master unique en Suisse, mais aussi rare au niveau international.

Contrairement au master actuel, il n'y a pas de spécialisation dès la 1<sup>re</sup> année qui soit commune à tous les étudiants. La spécialisation a lieu en 2<sup>e</sup> année par le choix des enseignements à option et le mémoire. Certains enseignements seront offerts en anglais, ce qui permettra d'attirer des étudiants internationaux. Les étudiants auront cependant la possibilité de rendre leurs évaluations en français.

Au niveau du règlement, les objectifs NQF ont été ajoutés. La procédure de nomination et la composition du comité scientifique ont également été modifiées. Les conditions d'admission sont également modifiées. Les étudiants détenteurs d'un bachelor en chimie ou en physique pourront désormais être admis sur dossier.

*Le Conseil préavise favorablement sur le plan d'études du master en géosciences de l'environnement; le dossier est transmis à la Direction.*

*Le Conseil préavise favorablement sur le règlement modifié du master en géosciences de l'environnement; le dossier est transmis à la Direction.*

## **9. Préavis sur les modifications du règlement de doctorat (rapporteurs, délais, comités de thèse)**

Une première modification concerne les conditions requises pour qu'un enseignant puisse diriger une thèse. La FGSE est l'une des facultés les plus restrictives dans ce domaine, puisque seuls les membres du corps professoral peuvent être directeurs de thèse. La proposition consiste à autoriser les privat-docents avec un contrat stable dans la faculté et les MER1 à diriger des thèses sans rapporteur.

*Le Conseil préavise favorablement sur la modification de l'art.6 du règlement de doctorat ; le dossier est transmis à la Direction.*

Une deuxième modification concerne l'art. 4 portant sur le colloque de suivi de thèse. Dans le règlement actuel, le premier colloque de thèse ne peut pas être organisé avant la fin de la première année, ce qui est long si les relations doctorant-directeur ne se passent pas bien. Par ailleurs, cette échéance ne permet pas de mettre un terme au contrat en cas d'impasse avérée, puisque ce dernier est automatiquement reconduit pour deux ans s'il n'est pas dénoncé 3 mois avant la fin de la première année. La proposition consiste à assouplir l'échéance du premier colloque qui devrait être tenu "au cours" de la 1<sup>ère</sup> année plutôt qu'à la fin.

*Le Conseil préavise favorablement sur la modification de l'art.4 du règlement de doctorat ; le dossier est transmis à la Direction.*

## **10. Désignation de coordinateurs pour le master en tourisme (Prof. Mathis Stock) et pour le master en géosciences de l'environnement (Prof. Niklas Linde)**

Le choix du coordinateur du master en tourisme est aisé étant donné qu'il n'y a que deux professeurs, MM. Stock et Clivaz, ce dernier étant professeur associé à 80% et un peu

moins impliqué dans la coordination.

*La désignation du Prof. Mathis Stock en tant que coordinateur du master en tourisme est acceptée.*

En ce qui concerne la coordination du master en géosciences de l'environnement, Niklas Linde est volontaire.

*La désignation du Prof. Niklas Linde en tant que coordinateur du master en géosciences de l'environnement est acceptée.*

### **11. Désignation d'un codirecteur de thèse (P. Deschamps pour Fabienne Dietrich)**

**Eric Verrecchia** explique que le terrain de Mme Dietrich se situe dans le nord du Cameroun, qui est devenu très dangereux. Il est donc nécessaire de réorienter la thèse dans une nouvelle direction, pour laquelle l'appui d'un expert sera très utile.

*P. Deschamps est désigné codirecteur de thèse de Mme Dietrich.*

### **12. Préavis sur les congés scientifiques 2015-2016**

La seule demande de congé scientifique émane de Christophe Lambiel de l'IDYST, en dépit du fait qu'il occupe son poste depuis moins de 8 ans. Cette dérogation résulte de l'incitation forte du Décanat et de la Direction à ce qu'il acquière une expérience de recherche significative à l'étranger.

*Le Conseil préavise favorablement le congé scientifique de M. Lambiel ; le dossier est transmis à la Direction.*

### **13. Préavis sur la promotion du Dr Pascal Vittoz (CONFIDENTIEL)**

Ce point est traité à huis clos, en vertu des articles 29 et 30 du RFGSE. Les discussions ne sont ainsi par rapportées.

*Le Conseil préavise favorablement sur les conclusions du rapport de la Commission ; le dossier est transmis à la Direction.*

### **14. Directive de la FGSE sur le déroulement et l'organisation des examens**

Cette directive regroupe des textes existants, mais dispersés. Il s'agit d'une directive à usage interne pour que les enseignants sachent comment organiser les examens. Seuls trois points apportent des nouveautés.

L'art.6 porte sur les règles de récolte de copies d'examens comptant plus de 50 étudiants. Désormais, personne ne sera autorisé à quitter la salle pendant les dix dernières minutes du temps maximal imparti, ceci pour éviter de la confusion, du bruit et d'éventuelles tentatives de tricherie. Les enseignants et surveillants récolteront les copies aux places de travail.

L'art.10 concerne la perte de copie. L'enseignant a la responsabilité de contacter l'Ecole, qui prendra une mesure ad hoc.

L'art.11 concerne la conservation des copies d'examens. Les enseignants au bénéfice d'un contrat stable gardent les copies d'examen pendant cinq ans. Les suppléants de professeurs confient les copies à l'institut du professeur suppléé, qui les conserve. Les chargés de cours confient les copies à l'Ecole.

*Le document « Organisation et déroulement des examens des cursus de bachelor et master de la FGSE » est approuvé.*

### **15. Information sur la Bourse postdoctorale Egalité**

Il est rappelé que la commission de l'égalité alloue une bourse pour un poste de premier assistant. Cette bourse est destinée aux personnes ayant connu une interruption de carrière pour raisons familiales au sens large. Elle doit être liée à un professeur qui guidera la personne boursière dans son parcours afin de maximiser ses chances de se réinsérer dans une carrière académique.

### **16. Divers, interpellations et propositions**

En l'absence de divers, la séance est levée. La prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 29 janvier à 15h15.

François Bussy